

## Résumé de l'étude :

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Avallonnais est animateur du site Natura 2000 FR2600974 « Pelouses, forêts et habitats à chauves-souris du sud de la vallée de l'Yonne et de ses affluents ». Afin de répondre aux enjeux du territoire et aux objectifs fixés dans le document d'objectif, une étude sur les chauves-souris a été réalisée. Le site est connu pour accueillir de nombreuses espèces de Chiroptères et notamment en hiver dans des sites d'hibernation et en été dans des colonies de mises-bas. Une étude complémentaire a été réalisée en 2021 sur 2 secteurs à enjeux forts pour ces espèces : Arcy-sur-Cure et le secteur du Serein. L'objectif était de compléter les connaissances sur ces espèces et notamment celle d'intérêt communautaire classée en Annexe II de la directive Habitat-Faune-Flore du 21 mai 1992.

Les chauves-souris se déplacent en émettant des ultrasons. Ces cris sont propres à chaque espèce et il est possible de les identifier pour la plupart. Des enregistreurs ont donc été posés pendant plusieurs nuits sur différents points au niveau des 2 secteurs d'études pendant l'été 2021. En 2024, ces enregistrements ont été analysés afin de connaître les espèces présentes et leur abondance. Des analyses cartographiques et statistiques ont été réalisées afin de mettre en relation la présence et l'abondance des espèces en fonction des différents habitats et menaces (pollution lumineuse, infrastructures routières, etc.) présents sur les secteurs d'études.

Les résultats ont permis d'identifier 18 espèces de chauves-souris et plus précisément : 18 sur le secteur Serein et 17 à Arcy-sur-Cure. Grâce à cet inventaire, deux nouvelles espèces ont été découvertes pour le site Natura 2000 : la pipistrelle de Nathusius et l'oreillard gris. Ce site Natura 2000 présente donc un important cortège d'espèces au regard des 25 connues en Bourgogne.

Concernant les espèces de l'Annexe II de la DHFF 92/43/CEE, 7 espèces ont été contactées sur les 8 déjà connues sur l'ensemble du site. De nombreuses nouvelles informations ont été apportées sur les secteurs de chasse, des zones de déplacements et également sur l'activité des espèces. Ainsi pour le petit rhinolophe et la barbastelle d'Europe, des activités importantes ont été notées sur les 2 sites (Arcy-sur-Cure et le Serein) et l'enjeu est fort.

D'autres analyses ont permis d'identifier précisément des secteurs qu'il serait important de protéger et/ou d'assurer une gestion en faveur des chauves-souris. Plusieurs habitats sont utilisés par ces espèces qu'il convient de gérer en leur faveur comme par exemple le maintien des haies dans les milieux agricoles, une gestion forestière appropriée ou encore une gestion de l'éclairage artificielle en faveur de la biodiversité.

D'autres impacts humains sont présents à proximité des sites d'études tels que l'éolien et le photovoltaïsme. Ces différentes infrastructures industrielles ont des effets négatifs importants sur les chauves-souris. De nombreuses espèces de ces entités du site Natura 2000 vont chasser en dehors du périmètre Natura et peuvent donc être impactées par ces infrastructures. Il faut donc considérer avec une grande attention ces projets afin de limiter au maximum leurs impacts sur ces espèces fragiles.

En assurant une protection efficace des Chiroptères, c'est l'ensemble de la biodiversité qu'il est ainsi possible de protéger.